



Exposition de photos extérieure — formulaire d'inscription

11^e édition Festival Parlures d'icitte

La Société culturelle de la Vallée de Memramcook organise une exposition dans les rues dans le cadre de la 11^e édition du Festival Parlures d'icitte « Quosse-tu contes! »

À remplir avec soin en lettres majuscules :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Nom de la photo <i>Exemple :</i> Nom, prénom du photographe, titre, no de la photo.jpg, PSD ou RAW	Date de la photo	Lieu de la prise de vue	Légende de la photo

Le nombre de photos est limité à 5 par auteur

Envoyer vos photos par courriel à l'adresse fannie@culturememramcook.ca avant le 18 septembre 2020. Vous pouvez aussi envoyer les photos sur un support USB ou CD.

Renseignements : fannie@culturememramcook.ca — 506-758-4032

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement de l'exposition « ... » dans le cadre du Festival Parlures d'icitte, en acceptant sans réserve ni restriction toutes les clauses. Je certifie que je suis l'auteur des photos

Nom _____

Prénom _____

Date _____

Règlements

Article 1. Organisateur du concours

Dans le cadre de la 11^e édition du Festival Parlures d'icitte, la Société culturelle de la Vallée de Memramcook organise une exposition photo « Y fait beau par icitte ». Le but de ce concours est de valoriser les artistes-photographes de Memramcook en mettant un peu de couleur dans ses temps un peu plus sombres.

Article 2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute la communauté, aux membres des associations de photographes et aux personnes travaillant à Memramcook. La participation est gratuite. Les candidats devront envoyer l'ensemble des fichiers photos accompagné du bulletin de participation dûment rempli et du règlement signé par courriel à fannie@culturememramcook.ca. La date limite d'envoi des candidatures est fixée au vendredi 18 septembre 2020 à minuit.

Vous pourrez également retourner l'ensemble sur un support USB ou CD : Société culturelle de la Vallée de Memramcook, 540 rue Centrale, Unité 2, Memramcook, N.-B., E4K 3S6.

Les images devront avoir une résolution suffisante pour être imprimées en grand format :

– *Fichiers RVB sous forme PSD, JPG ou RAW, en qualité maximum (sans compression), à cette fin, il est conseillé d'utiliser un appareil numérique d'au moins 12 Mpx. Le poids des fichiers devra être au minimum de 8 Mo, d'une résolution suffisante en pixels pour être imprimé sur un grand format. Exemple pour un tirage de 150 x 100 cm = 4500 x 3000 px.*

Article 3. Exposition et utilisation des photos

Les photos sélectionnées par le comité organisateur seront destinées à être exposées un peu partout à Memramcook. L'exposition se déroulera du 13 au 31 octobre 2020. L'auteur de photos sélectionnées accepte par ailleurs que celles-ci soient éventuellement recadrées, harmonisées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'exposition.

Article 4. Droits d'auteur

La participation au concours entraîne expressément la cession non exclusive, à titre gratuit et pour une durée d'un an, des droits de reproduction des clichés au bénéfice du village de Memramcook. Le participant garantit qu'il est bien l'auteur des œuvres qu'il présente, qu'il en détient les droits d'exploitation et qu'il possède, si besoin, les autorisations des personnes ou sujets photographiés. La responsabilité de l'organisateur ne saurait en aucun cas être engagée en cas de litiges à ce sujet. Les photos soumises pourront faire l'objet de parutions, précisant le nom de l'auteur, sur tout support de communication (site, réseaux sociaux, dépliants, lettre d'informations, magazine et agenda). Aucune autre utilisation ne sera faite de ces œuvres sans l'accord écrit des auteurs. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 5. Comité de sélection

Le comité de sélection sera constitué de membres du comité organisateur du Festival Parlures d'icitte. Le comité choisira les photos qui participeront à l'exposition. Il procédera à la sélection dans le respect des règles d'anonymat. Les membres du jury ne peuvent participer au concours photo. Les candidats retenus seront avertis par courrier électronique.

Article 6. Acceptation du règlement

Le règlement sera visible sur le site internet www.culturememramcook.ca

Le fait de signer le bulletin de participation et d'envoyer vos photographies implique la complète acceptation du présent règlement. En cas de nécessité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature qui ne respecte pas le contenu des articles du présent règlement.